

Genre du véhicule Chariot de travail (véhicule spécial) *	Marque de fabrication INTERNATIONAL	Type 5 0 6	Fiche d'homologation N° CH 5424 05
---	--	---------------	---------------------------------------

Constructeur	INTERNATIONAL HARVESTER COMPANY m.b.H., Neuss/Rhein (D)
Identification	sur la plaquette du constructeur "506" devant le N° du châssis "506-26"
Plaquette constructeur	à droite, latéralement sur le châssis, devant la catine
N° du châssis	au-dessus de la plaquette du constructeur
Identification du moteur	"179D" devant le No du moteur, à gauche latéralement sur le bloc, devant le filtre à huile
Importateur principal	ULRICH ROHRER-MARTI AG, 8052 Zollikofen
Véhicule homologue	506-26/1103

<b>Châssis</b>	
Nombre d'essieux	2 Nombre de roues 4
Direction	hydrostatique, assistance hydraulique, articulées
Transmission	entraînement hydrostatique + boîte compl. route/terrain
Nombre de vitesses	2 Entraînement toutes roues
Frein de service	hydraulique, à expansion interne, sur les roues avant resp. sur toutes les roues
Frein auxiliaire	mécanique, à expansion interne, sur l'arbre de la boîte c.v. resp. sur toutes les roues
Frein d'arrêt	identique au frein auxiliaire, levier avec secteur
Ralentisseur	-
Contrôle 2 circuits	-

<b>Carrosserie</b>	
Nombre de portes	2
Ceintures sécurité	av - ar -
Cale	1/360x190x160 mm
Antivol	-
Nombre de places	1 av centre ar
<b>Dimensions</b> §)	intérieur extérieur
Longueur	5220 Empattements 2200 /
Largeur	1900 Essieu double av ar
Hauteur	2580 Voies +) av 1520 ar 1500
Porte à faux	av 2170 Voies av ar
	ar 850 av ar
Distance volant - vers l'avant du véhicule	3300 Braquage ° g 8000 d 7700

<b>Moteur</b>			
Marque	INTERNATIONAL	Type	D-179
Construction	en ligne	Temps	4
Carburant	D	Position	arrière
Refroidissement	eau	Nombre cylindres	3
Alésage	98,4	Course	128,5
Cylindrée	2930	CV-impôt	14,92
Puissance en kW	41 DIN	à t/min	2400
Bruit à l'arrêt	70 dB/A	à t/min	1800
Silencieux	1 pot 457 x 205 x 100 mm		**)
Mesure des gaz	Eucharach = 4,0		
Déparasitage	-		

<b>Poids</b>	avant	arrière	total
Poids à vide	2450	3250	5700
Charge utile	(avec pelle standard 0,65 m <sup>3</sup> ) §)		
Poids total	5700		
Poids garantis	4800	4800	7000
Pneus	14,5 - 20	14,5 - 20	+) )
Ply / bar	10 / 2,5	10 / 2,5	
Charge pour V max	4480	4480	
Jantes	40	40	
	11 x 20	11 x 20	
		mécanique	automatique
Gar poids remorquable avec/sans frein			
Garantie poids de l'ensemble			
Poids remorquable testé			
Charge garantie sur le toit			
Vitesse maximale selon le constructeur	20		km/h
testée 19 km/h à t/min 2600			prise de force

Équipement §)	CR (E)
Feux de route	CR (E)
Feux de croisement	CR (E)
Feux de position	A (E)
Feux rouges	R-S1 (E)
Feux stop	-
Clignoteurs	av AV = 4 (E) ar 2a (E)
Catadioptres	av I (E) ar I (E)
Feux de gabarit	av
Feux amers de brouillard	
Feux complémentaires	
Eclairage plaque	1/balai
Essuie-glace	HELLA e1 20024 avec/sans lave-glace
Avertisseurs	ou d'autres modèles homologués

## Indications pour le permis de circulation

Genre du véhicule	Chariot de travail (véhicule spécial)	
Marque et type	INTERNATIONAL	5 0 6
Homologation N°	CH	5424 05
Carrosserie	pelle	
Places	total 1	avant
Poids à vide	5700	Carburant D
Charge utile	-	CV-impôt 14,92
Poids total	5700	Cylindres 2930

Remarques, modifications, conditions et inscription dans le permis de circulation (Pour les résultats des mesures du bruit et des gaz d'échappement, voir la fiche des émissions)

- \* Véhicule spécial : distance volant - vers l'avant du véhicule = 3300 mm.
  - \*\* Inscription : la partie supérieure du compartiment-moteur.
  - + Variante de pneus : 16/70 - 20 10 PR 5290 (2,5) Vmax 40 km/h.  
Variante de jantes : 13 x 20 voies AV = 1475 mm AR = 1455 mm.
  - §) Équipement : la hauteur des feux de croisement, de position, la hauteur et la distance depuis l'avant du véhicule des clignoteurs AV/latéraux sont admises pour raisons techniques.  
 Livrable sur demande avec une pelle à usages multiples de 0,7 m<sup>3</sup>; les dimensions, les poids et l'équipement seront établis à l'immatriculation.
- Inscription dans le permis de circulation:
- 101 - 1 plomb sur butée de pleine-charge;
  - 125 - autorisation spéciale obligatoire (code 14 - les manoeuvres difficiles doivent être surveillées par une personne auxiliaire; de jour et lorsque les conditions de visibilité sont bonnes, la surveillance peut être assurée par le conducteur, au moyen de deux grands miroirs d'angles (d'au moins 300 cm<sup>2</sup>), fixés à l'avant du véhicule);
  - 137 - signalisation jaune/noir: la protection des dents de la pelle;
  - 138 - protection : sur les dents de la pelle;
  - 141 - assurer : les leviers de commande de la partie hydraulique de travail.

Lieu et date de l'homologation Zollikofen, 09.08.62

Remplace FH CH

Service fédéral d'homologation